

Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 021/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F(pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS(pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Fin/CA

Objet : vote du compte administratif communal 2022 Budget Primitif Principal

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	544 647,22			458 803,11	544 647,22	458 803,11
Opérations de l'exercice	1 213 999,75	1 391 014,30	1 145 531,56	1 768 040,35	2 359 531,31	3 159 054,65
TOTAUX (A)	1 758 646,97	1 391 014,30	1 145 531,56	2 226 843,46	2 904 178,53	3 617 857,76
Résultats de clôture	367 632,67			1 081 311,90	367 632,67	713 679,23
Restes à réaliser(B)	897 480,00	533 811,00			897 480,00	533 811,00
Totaux Cumulés(A+B)	2 656 126,97	1 924 825,30	1 145 531,56	2 226 843,46	3 801 658,53	4 151 668,76
Résultats Définitifs	731 301,67			1 081 311,90		350 010,23

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

M. Six se retire au moment du vote

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi:

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0212023-DE

- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

Ainsi fait délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023
Le Maire, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 022/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F(pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS(pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Fin/CA

Objet : vote du compte administratif communal 2022 Budget RPA

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

RPA	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		1 200,26		44 072,45	-	45 272,71
Opérations de l'exercice	81 671,60	73 712,89	118 659,09	158 787,30	200 330,69	232 500,19
TOTAUX (A)	81 671,60	74 913,15	118 659,09	202 859,75	200 330,69	277 772,90
Résultats de clôture	6 758,45			84 200,66		77 442,21
Restes à réaliser(B)	-	-				
Totaux Cumulés(A+B)	81 671,60	74 913,15	118 659,09	202 859,75	200 330,69	277 772,90
Résultats Définitifs	6 758,45			84 200,66		77 442,21

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

M. Six se retire au moment du vote

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

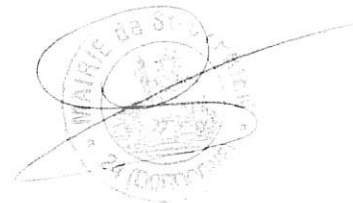
Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0222023-DE

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

Ainsi fait délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023
Le Maire, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 023/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S.

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Fin/CA

Objet : vote du compte administratif communal 2022 Budget AEP

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

AEP	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		392 020,67		210 844,37	-	602 865,04
Opérations de l'exercice	282 166,69	249 613,00	49 583,32	128 486,86	331 750,01	378 099,86
TOTAUX (A)	282 166,69	641 633,67	49 583,32	339 331,23	331 750,01	980 964,90
Résultats de clôture		359 466,98		289 747,91		289 747,91
Restes à réaliser(B)	236 298,00	-			236 298,00	-
Totaux Cumulés(A+B)	518 464,69	641 633,67	49 583,32	339 331,23	568 048,01	980 964,90
Résultats Définitifs		123 168,98		289 747,91		412 916,89

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

M. Six se retire au moment du vote

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0232023-DE

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

Ainsi fait délibéré.

Les jours, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023

Le Maire, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 024/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Fin/CA

Objet : vote du compte administratif communal 2022 Budget Lot Le Priolat

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

lot Le Priolat	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	-	-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	46 337,75	-	46 337,75	46 337,75	92 675,50	46 337,75
TOTAUX (A)	46 337,75	-	46 337,75	46 337,75	92 675,50	46 337,75
Résultats de clôture	46 337,75	-	-	-	46 337,75	-
Restes à réaliser(B)	-	-	-	-	-	-
Totaux Cumulés(A+B)	46 337,75	-	46 337,75	46 337,75	92 675,50	46 337,75
Résultats Définitifs	46 337,75	-	-	-	46 337,75	-

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

M. Six se retire au moment du vote

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0242023-DE

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

Ainsi fait délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023
Le Maire, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 025/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Fin/CA

Objet : Vote des affectations de résultats : Budget COMMUNE 2022 :

Vu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 et constatant que le compte financier 2022 présente :

-	un excédent d'exploitation de	1 081 311.90€
-	un déficit d'investissement de	367 632.67€
-	un reste à réaliser dépenses de	897 480.00€
-	un reste à réaliser recettes de	533 811.00€
-	besoin net de la section d'investissement de	731 301.67€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté : 731 301.67€

en réserve (compte 1068)

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

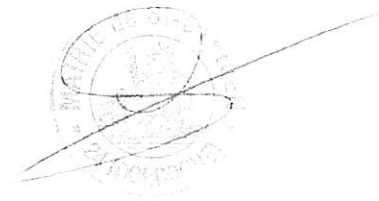
Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0252023-DE

Report à nouveau créateur :

350 010.23 €

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT CYPRIEN, le 02/03/2023
Le Maire Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 026/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Voi/Rues

Objet : Adoption de la convention avec le Département de la Dordogne et la commune de Castels et Bézenac pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de la rue Sainte Sabine :

A propos de l'opération d'aménagement de la rue Ste Sabine, M le Maire soumet à l'assemblée une convention avec le Département de la Dordogne et la commune de Castels et Bézenac. Il s'agit de définir les conditions techniques et financières selon lesquelles la commune est autorisée à occuper le domaine public, la rue Ste Sabine étant départementale.

Les engagements des deux communes sont ainsi clairement définis ainsi que les règles de gestion des dépendances départementales situées dans l'agglomération de St Cyprien et Castels et Bézenac.

M le Maire demande à l'assemblée la validation de cette convention .

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-approuve la convention proposée

-autorise M le Maire à la signer

Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023

Le Maire, Christian SIX



Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0262023-DE

Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 027/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Bat/RPA

Objet : Présentation d'une convention sur la prise en charge de la téléassistance:

M le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par l'association CASSIOPEA pour la mise en place d'un service de téléassistance pour les personnes âgées, fragiles ou handicapées .

Il précise que d'autres structures proposent également ce même service de téléassistance.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Considérant qu'un tel partenariat pourrait être assimilé à du favoritisme

-n'entend pas donner une suite favorable à ce partenariat avec CASSIOPEA

Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023

Le Maire, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 028/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Voi/Elec

Objet : Participation de la commune aux travaux d'extension électrique sis Le Pigeonnier

M le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par le SDE24 pour une participation à l'extension du réseau électrique du terrain appartenant à M Serge Dinies sis Le Pigeonnier.

La longueur de raccordement est de 114m et le coût total est estimé à 12000€

Le SDE24 prend en charge les 100 premiers mètres, il resterait pour la commune 14m à financer représentant un montant de 1 050€.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-accepte de prendre en charge la participation au raccordement électrique comme indiqué ci-dessus pour un montant de 14m soit 1050€

-demande au SDE24 de mener les études et travaux nécessaires au raccordement électrique de M Dinies Serge, sis Le Pigeonnier à St Cyprien

-donne à cette fin tous pouvoirs à l'ordonnateur

Ainsi fait délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023
Le Maire, Christian SIX

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0282023-DE

Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 029/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANO V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Bat/For

Objet révision des tarifs de location de salles

M le Maire informe l'assemblée que les travaux de réaménagement du petit foyer vont être terminés.

Il précise qu'une nouvelle salle équipée d'un revêtement parquet sera désormais mise à disposition.

Compte tenu de la hausse sérieuse du coût de l'énergie électrique et de cette nouvelle salle, il est opportun de revoir le tarif des locations de salles .

Il soumet une proposition :

- pour **le Grand Foyer** comme ci-après :

CONTRIBUABLES DE ST CYPRIEN		
	ANCIENS TARIFS	PROPOSITIONS
Association pour manifestation gratuite	GRATUIT	GRATUIT
Association pour manifestation payante	100€/jour	150 € / jour
Particulier week-end (mariage ou brocante)	250€	300 €
Particulier 1 jour	100€	150 €

CONTRIBUABLES DE L'EXTERIEUR		PROPOSITIONS
Association	150€/jour	200 € / jour
Particulier week-end (mariage ou brocante)	350€	400 €
Particulier 1 jour	250€	250 €

- Pour la location des tables rondes, le tarif passerait de 15€ à 20€ par table
- Pour le **Petit Foyer** comme ci-après :

CONTRIBUABLES DE ST CYPRIEN TARIFS ACTUELS		PROPOSITIONS
Association pour manifestation gratuite	GRATUIT	GRATUIT
Association pour manifestation payante	40€/jour	50 € / jour
Particulier 1 jour	75€	100 € / jour

CONTRIBUABLES DE L'EXTERIEUR TARIFS ACTUELS		PROPOSITIONS
Association pour manifestation gratuite	GRATUIT	50 € / jour
Association pour manifestation payante	75€/jour	100 € / jour
Particulier 1 jour	100€	150 €

TARIFS PETIT FOYER – Salle 2 (42 m ²)		PROPOSITIONS
FORFAIT JOURNALIER		
		70 € / jour

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Adopte la proposition de M le Maire soit pour le **grand foyer** :

CONTRIBUABLES DE ST CYPRIEN	
Association pour manifestation gratuite	GRATUIT
Association pour manifestation payante	150 € / jour
Particulier week-end (mariage ou brocante)	300 €
Particulier 1 jour	150 €

CONTRIBUABLES DE L'EXTERIEUR	
Association	200 € / jour
Particulier week-end (mariage ou brocante)	400 €
Particulier 1 jour	250 €

Location CUISINE	75 € / jour
Location SONORISATION	30 € / jour
Location TABLES RONDES	20 € par table

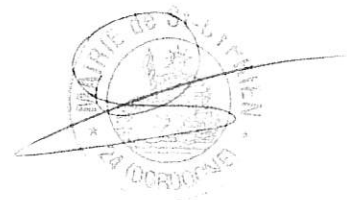
Pour le petit foyer :

CONTRIBUABLES DE ST CYPRIEN	
Association pour manifestation gratuite	GRATUIT
Association pour manifestation payante	50 € / jour
Particulier 1 jour	100 € / jour

CONTRIBUABLES DE L EXTERIEUR	
Association pour manifestation gratuite	50 € / jour
Association pour manifestation payante	100 € / jour
Particulier 1 jour	150 €

- Fixe la location de **la nouvelle salle (salle n°2)** du petit foyer à **70€ par jour**
- Décide de porter la caution pour toutes les locations de salles à 500€
- Décide que les nouveaux tarifs entreront au vigueur au 2 mars 2023
- Précise que le recouvrement des locations se fera par l'émission d'un titre de recettes par les services de la Mairie

Ainsi fait délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023
Le Maire, Christian SIX



Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0292023-DE

Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 030/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F(pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS(pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Bat/Tet

Objet : mission complémentaire ATD pour le dossier de réhabilitation de l'immeuble TETON :

M le Maire informe l'assemblée que l'Agence Technique Départementale propose d'assister la commune pour la rédaction des pièces administratives du marché de travaux à passer pour la réhabilitation de l'immeuble Teton. Il s'agit d'une AARPAM (Assistance et Accompagnement à la Rédaction des Pièces Administratives du Marché), conventionnée entre les deux parties comprenant:

- Réunion préparatoire et coordination
- Assistance et accompagnement à la rédaction des pièces Administratives du marché :
 - - Règlement de consultation (RC)
 - - Acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles
 - - Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles
 - - Pièces complémentaires : formulaires DC1 et DC2, attestation de visite le cas échéant.
- Publication de l'avis et mise en ligne du dossier de consultation (DCE) sur le profil d'acheteur AWS, suivi de la consultation.

Son coût est de 450€ HT.

Compte tenu de la complexité du dossier, il propose de donner une suite favorable à cette mission.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 024-212403968-20230301-DEL0302023-DE

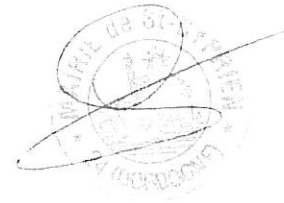
Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-adopte le projet de convention

-autorise M le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante

Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023

Le Maire, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 031/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Voi/Plaq

Objet : Dénomination des passages complémentaires perpendiculaires à la rue Gambetta :

A propos de l'adressage, M le Maire informe l'assemblée qu'il a été omis de donner un nom aux deux passages perpendiculaires à la rue Gambetta qui relient l'un la place de la Liberté, l'autre la rue du Lion.

Il propose :

- passage Talabot (en limite du magasin d'optique)
- passage Bleu Charrette

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- valide la proposition de M le Maire
- autorise l'engagement de la dépense correspondante pour la commande des panneaux correspondants.

1 contre (JM Lavielle)

2 abstentions (S Galland, M Audouard)

Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023

Le Maire, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 032/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 01 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOLET JP, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S,

Absents excusés : BOUYSSOU S (pouvoir S GALLAND), BAIGNEAU F (pouvoir BAUMERT P), BAGILET S, (pouvoir C SIX), N BLAIS (pouvoir M AUDOUARD) ;

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : M AUDOUARD

Bat/Jus

Objet : Convention de mise à disposition pour une activité de reliure à la Justice de Paix :

M le Maire informe l'assemblée que Madame Mialocq Madeleine serait intéressée par une salle située dans le bâtiment de la Justice de Paix afin d'y installer un atelier de reliure.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-accepte de mettre à disposition pour un an gracieusement une salle dans le bâtiment communal de la Justice de Paix à Madame Mialocq

-autorise M le Maire à signer la convention correspondante.

Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 02/03/2023

Le Maire, Christian SIX

